



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES 2023 POUR LES "CLASSES
PONEYS"**

**DÉCISION N° DM-22-343
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET dans les fonctions relatives à l'enfance ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation financière des familles pour les « classes poneys » proposées par la ville de Vincennes dans le cadre des classes in situ ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les « classes poneys », qui se dérouleront en mai et juin 2023 au club Bayard UCPA, ainsi en application du quotient familial :

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
TARIFS	51 €	53 €	56 €	59 €	63 €	70 €	75 €	85 €	97 €	101 €	110 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220912-lmc1H10090H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/09/2022
Date de Publication : 12/09/2022